

# AVIS PUBLIC

## Entrée en vigueur

---

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 1274** décrétant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1274 le 5 janvier 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 10 janvier 2022.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate

Avis de motion	2021-11-23
Projet de règlement	2021-11-23
Adoption	2021-12-14
Entrée en vigueur	2022-01-10

**DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (ci-après TECQ);

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du *Code municipal du Québec* ou au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la version n° 3 de la programmation des travaux, jointe au présent règlement comme « Annexe A » pour en faire partie intégrante a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère précité, datée du 23 octobre 2021, permettant notamment les travaux d'inspections télévisés des réseaux d'égouts pour l'année 2022 (projet ST-17-06), laquelle est jointe au présent règlement comme « Annexe B » pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 20 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 100 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2021 sous le n° 21-600;

ATTENDU QUE l'approbation par les personnes habiles à voter de ce règlement visant un emprunt dont au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes n'est pas requise suivant le quatrième alinéa de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2** Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) concernant les travaux d'inspections télévisés des réseaux d'égouts pour l'année 2022 (projet ST-17-06), le conseil est autorisé à dépenser la somme de 100 000 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.

**ARTICLE 3** La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville

de Sainte-Julie, le 23 octobre 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 4** Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**ARTICLE 5** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un (2021).

(s) Mario Lemay  
Mario Lemay  
Maire

(s) Nathalie Deschesnes  
Nathalie Deschesnes  
Greffière

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	29 899
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	10 399 750 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	14 018 146 \$
<b>Total des investissements à réaliser</b>	<b>24 417 896 \$</b>

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	1 345 000 \$	193 149 \$	1 538 149 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>1 345 000 \$</b>	<b>193 149 \$</b>	<b>1 538 149 \$</b>

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	80 786 \$	80 786 \$
2020-2021	0 \$	93 489 \$	93 489 \$
2021-2022	136 414 \$	95 294 \$	231 708 \$
2022-2023	100 000 \$	0 \$	100 000 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>236 414 \$</b>	<b>269 569 \$</b>	<b>505 983 \$</b>

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	2 078 374 \$	2 078 374 \$
2020-2021	0 \$	1 944 716 \$	1 944 716 \$
2021-2022	66 846 \$	1 218 009 \$	1 284 855 \$
2022-2023	2 541 440 \$	0 \$	2 541 440 \$
2023-2024	1 321 000 \$	0 \$	1 321 000 \$
<b>Total</b>	<b>3 929 286 \$</b>	<b>5 241 099 \$</b>	<b>9 170 385 \$</b>

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	2 803 629 \$	0 \$	2 803 629 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>2 803 629 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 803 629 \$</b>

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	2 159 160 \$	2 159 160 \$
2020-2021	0 \$	2 038 205 \$	2 038 205 \$
2021-2022	1 548 260 \$	1 506 452 \$	3 054 712 \$
2022-2023	5 445 069 \$	0 \$	5 445 069 \$
2023-2024	1 321 000 \$	0 \$	1 321 000 \$
<b>Total</b>	<b>8 314 329 \$</b>	<b>5 703 817 \$</b>	<b>14 018 146 \$</b>

---

**Bilan des investissements prioritaires**

Investissements prioritaires prévus et réalisés	14 018 146 \$
Montant de la contribution gouvernementale	14 018 146 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
R-1249	Remplacement du dégrilleur à l'usine d'épuration	Usine d'épuration	0 \$	0 \$	1 235 000 \$	0 \$	0 \$	1 235 000 \$	Une étude d'avant projet a été réalisée, l'équipement actuel est vétuste ( bris fréquent, pièces de rechange avec des délais très long, ou non disponible ) Réduction des espacements de 25 à 12 mm.
R-1009	Panneau de contrôle de la station du poste principal	1651 rue nobel sainte-julie	0 \$	0 \$	198 149 \$	0 \$	0 \$	198 149 \$	
R-1136-2	Remplacement de pompes d'orage	1651 rue Nobel	0 \$	0 \$	55 000 \$	0 \$	0 \$	55 000 \$	Les pompes en place, ont des bris importants et ne respecte plus, la capacité inscrite au chapitre 2.
R-1136-6	INSTALLATION D'UN DÉBITMETRE SUR LE RESEAU SANITAIRE	1651 RUE NOBEL	0 \$	0 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$	50 000 \$	Mise en place d'un débitmètre permanent sur un des 3 collecteurs se dirigeant vers l'usine, afin de mieux connaître la proportion réelle des différentes conditions ( temps sec, pluie, fonte, etc.. )
<b>Sous-totaux par type</b>									
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	55 000 \$	0 \$	0 \$	55 000 \$	
Expertise technique en eaux usées			0 \$	0 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$	50 000 \$	
Traitement des eaux usées			0 \$	0 \$	1 433 149 \$	0 \$	0 \$	1 433 149 \$	
<b>Total</b>			<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 538 149 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 538 149 \$</b>	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
R-1220	Inspections télévisées	multiples	80 786 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		80 786 \$	
R-1244-1	Inspections télévisées sur réseaux d'égout	multiples	0 \$	66 723 \$	33 277 \$	0 \$	0 \$		100 000 \$	
SI-19-180	Auscultation des chaussées	multiple	0 \$	25 197 \$	0 \$	0 \$	0 \$		25 197 \$	
ST-17-06	Inspections télévisées réseaux d'égout	multiples	0 \$	0 \$	0 \$	100 000 \$	0 \$		100 000 \$	
R-1244-2	validation d'interconnexion au réseau sanitaire	divers endroits	0 \$	1 569 \$	98 431 \$	0 \$	0 \$		100 000 \$	Nous sommes a le recherche de lien entre le réseau sanitaire et pluvial, Par la mise en place de débitmètre temporaire et permanent, recherche au colorant, et à la fumée.
R-1268	Inspections télévisées réseaux d'égout	multiples	0 \$	0 \$	100 000 \$	0 \$	0 \$		100 000 \$	
<b>Sous-totaux par type</b>										
Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales			80 786 \$	93 489 \$	231 708 \$	100 000 \$	0 \$		505 983 \$	
<b>Total</b>			<b>80 786 \$</b>	<b>93 489 \$</b>	<b>231 708 \$</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>0 \$</b>		<b>505 983 \$</b>	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	Total	
R-1221	Rue de la Seigneurie	de Mtée Ste-Julie à Abbé-Théorêt	Distribution Collecte	349 620	1 1	1 250 886 \$	78 934 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 329 820 \$	Tronçon 20864,20742 , Section déjà acceptée au plan intervention 2014-2018
R-1219	Rue de Grenoble	De Borduas à Marseille	Distribution Collecte	252 236	1 1	808 890 \$	47 949 \$	0 \$	0 \$	0 \$	856 839 \$	Tronçon 20407, Section déjà acceptée au plan intervention 2014-2018
R-1242	Rue Vauquelin	Du Lac à Paul-de-Maricourt	Distribution Collecte	290 236	1 1	11 187 \$	795 661 \$	79 855 \$	0 \$	0 \$	886 703 \$	Tronçon 20335
R-1243	Rue Principale	de Décarie à Des Fauvettes	Distribution	210	1	7 411 \$	750 336 \$	0 \$	0 \$	0 \$	757 747 \$	Tronçon 21084,21200 , Section déjà acceptée au plan intervention 2014-2018
R-1245	Gainage aqueduc Montée Sainte-Julie	Montée Sainte-Julie	Distribution	150	1	0 \$	271 836 \$	0 \$	0 \$	0 \$	271 836 \$	Tronçon 20621
ST-19-07	rue Du Ponceau	Chemin du fer à cheval à la rue de Debré	Distribution Interception	385 425	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	841 440 \$	421 000 \$	1 262 440 \$	Tronçon 20763
R-1267	Partie des rues d'Auteuil et Charles-de-Longueuil	de Du Lac à Mont-Saint-Bruno, d'auteuil à Prévert	Distribution Collecte	250 400	1 1	0 \$	0 \$	1 205 000 \$	0 \$	0 \$	1 205 000 \$	Tronçon 20825,20826,20561



Municipalité (code géographique) : Sainte-Julie (59010)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1159010

N° de version : 3

Date de transmission : 2021-09-23

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	Total		
R-XXXX	REFECTION AQUEDUC BOULEVARD ST-JOSEPH	BOULEVAR D SAINT- JOSEPH	Distribution	300	1	0 \$	0 \$	0 \$	1 700 000 \$	900 000 \$		2 600 000 \$	troncon 21267,21271
<b>Sous-totaux par type</b>													
			Collecte	1 492	4	1 517 805 \$	626 448 \$	354 753 \$	0 \$	0 \$		2 499 006 \$	
			Distribution	2 186	8	560 569 \$	1 318 268 \$	930 102 \$	2 120 720 \$	1 110 500 \$		6 040 159 \$	
			Interception	425	1	0 \$	0 \$	0 \$	420 720 \$	210 500 \$		631 220 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			<b>Total</b>			<b>2 078 374 \$</b>	<b>1 944 716 \$</b>	<b>1 284 855 \$</b>	<b>2 541 440 \$</b>	<b>1 321 000 \$</b>		<b>9 170 385 \$</b>	

Municipalité (code géographique) : Sainte-Julie (59010)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1159010

N° de version : 3

Date de transmission : 2021-09-23

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
SB-19-01	*Centre multifonctionnel	Boul. Armand-Frappier	0 \$	0 \$	0 \$	2 803 629 \$	0 \$		2 803 629 \$	Ce bâtiment sera situé au 203, boul. Armand-Frappier, pour un centre communautaire sur un terrain propriété de la ville.
<b>Sous-totaux par type</b>										
Infrastructures communautaires			0 \$	0 \$	0 \$	2 803 629 \$	0 \$		2 803 629 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 803 629 \$</b>	<b>0 \$</b>		<b>2 803 629 \$</b>	
<b>Total</b>										

Municipalité (code géographique) : Sainte-Julie (59010)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1159010

N° de version : 3

Date de transmission : 2021-09-23

---

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ

## Alexandrine Gemme

---

**De:** portail@mamh.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 28 octobre 2021 11:04  
**À:** Patrick Quirion  
**Objet:** Sainte-Julie (59010) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

**[ATTENTION]** Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Vérifier son authenticité avant d'ouvrir des liens / pièces jointes.

Patrick Quirion  
Trésorier  
Sainte-Julie  
1580, chemin du Fer-à-Cheval  
Sainte-Julie (QC) J3E 2M1

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 3 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 23 octobre 2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation est disponible à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures sur le site Web du Ministère.

Meilleures salutations,

La Direction générale des infrastructures  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation